

elle était plus ferme. Vous n'ignorez pas que les principes funestes du *rationalisme* et du *naturalisme* sont librement propagés de toutes parts ; partout une tendance hostile du pouvoir public vis-à-vis de l'Eglise, partout l'audace obstinée des sociétés perverses, partout le système généralement adopté d'élever la jeunesse sans tenir compte de Dieu. Jamais donc il ne fut plus opportun de rappeler et de persuader aux peuples la nécessité de la religion catholique pour la tranquillité et le salut public.

Pour inspirer le respect de l'autorité, pour refréner les cupidités solevées par les fauteurs du *socialisme*, la rigueur des lois ne suffit pas ; ce qu'il y a de vraiment efficace c'est le respect et l'amour de la religion et de l'Eglise. Les préceptes de l'Evangile sont la meilleure sauvegarde contre l'invasion du socialisme. La religion commande d'aimer Dieu, d'être soumis au pouvoir légitime, de respecter les biens et les droits d'autrui ; elle ordonne aux riches de secourir les pauvres, elle soutient et console les malheureux par l'espoir des biens éternels. C'est pourquoi ceux qui président aux destinées des nations ne sauraient rien faire de plus sage que de laisser la religion libre de tout obstacle, afin qu'elle puisse exercer son influence sur l'esprit des peuples et les ramener à la vertu et à l'intégrité des mœurs.

La Hongrie n'a pas éprouvé ces soulèvements populaires qui ont ébranlé ailleurs la paix publique ; mais l'imminence du péril doit exciter la vigilance de ceux qui président aux destinées du peuple afin de le prévenir. A cet effet, il est à désirer que l'Eglise jouisse, dans le royaume, d'une pleine et entière liberté comme autrefois, et qu'on élimine des lois tout ce qui entrave la profession du catholicisme. Voici, vénérables frères, les points principaux sur lesquels doit s'exercer votre sollicitude pastorale.

* * *

C'est le suprême devoir d'embrasser la vraie religion ; ce devoir une fois connu, on doit le remplir sans hésitation. A ceux qui ont charge d'âmes incombe donc l'obligation d'admettre dans l'Eglise ceux qui, étant à même par leur âge de juger mûrement, demandent à y être admis. Sur ce point on doit s'exposer à la rigueur des lois humaines plutôt que d'encourir la colère de Dieu.

Relativement à la société conjugale, gravez profondément dans les cœurs des fidèles la doctrine catholique sur la sainteté, l'unité et la perpétuité du mariage ; rappelez que les mariages entre chrétiens sont soumis de leur nature au seul pouvoir ecclésiastique ; rappelez aussi ce que l'Eglise pense et enseigne sur ce qu'on appelle le *mariage civil* ; qu'il n'est pas permis aux catholiques, sans l'autorisation de l'Eglise, de s'unir aux chrétiens étrangers à la profession de catholicisme. Ces points sont très importants non seulement pour le bien des familles, mais encore pour l'Etat, car la société domestique contient les principes et les meilleurs éléments de la vie sociale. Or, la société domestique est telle que la font les mariages, et ceux-ci ne peuvent aboutir à bien qu'à la